Lundi 30 janvier 2017

L’Equipe de Lettre du Lycée Pothier

A l’Inspection de Lettres de l’Académie Orléans-Tours

Nous avons appris récemment que la date de retour des copies de l’EAF avec la réunion d’harmonisation qui l’accompagne était fixée au 12 juillet 2017. Nous nous étonnons que celle-ci soit si tardive et nous souhaiterions vous faire part de quelques remarques sur la charge, voire surcharge qui incombe aux enseignants de lettres dans le déroulement du baccalauréat.

L’épreuve écrite est fixée au 15 juin, comme celle de philosophie. Nous comprenons mal pourquoi la prise de copies ait lieu le lendemain dans un cas, avec un décalage sensible dans l’autre. L’an dernier, nous avons récupéré nos copies seulement la veille des oraux : les trajets, les 14 à 15 candidats par jour ne nous permettent pas de concilier interrogation et correction. Parmi les différentes matières, seuls les enseignants de lettres doivent additionner 60 à 70 copies et l’équivalent à l’oral, dans un temps record, ce qui est très lourd. Il y a quelques années, nous pouvions émettre des vœux géographiques pour les oraux, des arrangements étaient possibles, certains pouvant être logés dans des villes de l’académie, ce qui baissait également le coût de défraiement. Nous avions aussi la formule jury d’écrit ou jury d’oral qui convenait bien, puisque cela alternait, avec des échanges possibles selon la préférence de chacun. Tout cela a disparu.

Par ailleurs, nous sommes aussi sollicités pour les surveillances des épreuves écrites dans notre lycée, et depuis l’an passé dans différents établissements de l’agglomération, le CAPES d’anglais se déroulant à Pothier. Nous devons donc naviguer pour quatre à cinq surveillances entre Monod, Voltaire, Benjamin Franklin et Jean Zay, c’est-à-dire le même nombre qu’un collègue d’une autre matière moins chargé en correction, ou même, ne participant pas aux corrections du baccalauréat. Par comparaison, nos collègues de philosophie n’en ont qu’une seule. Si la mise en œuvre de ces surveillances revient aux chefs d’établissement, il  nous semble que l’Inspection peut donner des directives fermes et officielles pour que les conditions spécifiques des professeurs de lettres soient prises en compte.

Nous soulignons aussi que depuis l’an passé il nous a été demandé de numériser nos descriptifs, ce que chacun a fait avec sérieux, alors que certains étaient peu familiers de ces procédures informatiques et que cela nous a pris beaucoup de temps. Il nous faut de plus, étudier les descriptifs reçus, lire, préparer des questions. Nous aimerions donc que ce temps consacré à l’élaboration ainsi qu’à l’étude des descriptifs soit pleinement pris en considération et que nous ayons un allégement des surveillances en établissement. Nous rappelons également que les collègues dans d’autres matières (SES par exemple) bénéficient systématiquement d’une année blanche au bout de quelques années.

Enfin, l’organisation de l’acheminement des copies pourrait certainement être améliorée afin que nous puissions les récupérer plus tôt. Il y a quelques années, la fin de l’EAF avait lieu début juillet, un peu avant les délibérations en terminale. C’était le petit avantage que nous avions par rapport aux autres matières. Les professeurs de lettres, corrigeant massivement en classe de 1ère par rapport au nombre de jurys en Littérature, ont été alignés sur les épreuves en terminale. Mais au regard de la lourdeur des tâches, il nous semble très injuste et inacceptable que la dernière réunion de l’EAF dépasse les délibérations du 2ème groupe en terminale, c’est-à-dire le 12 juillet annoncé. Nous ne pouvons imaginer qu’être professeur de lettres dans l’Académie d’Orléans-Tours soit en quelque sorte de punition…

Nous sollicitons donc nos quatre IA-IPR pour envisager une organisation plus efficace et moins diluée dans le temps pour accomplir au mieux notre tâche de jury de baccalauréat.

L’Equipe de Lettre du lycée Pothier